

Appel d'Offres Ouvert
Marché de fourniture
Marché alloti = 4 lots

Acquisition d'un

- **tracteur forestier : lot 1**
- **remorque forestière avec grue : lot 2**
- **lame de relevage avant : lot 3**
- **treuil : lot 4**

Règlement de consultation

Applicable aux 4 lots

EPLEFPA des Vosges

Lycée agricole de Mirecourt

270 avenue de Lattre de Tassigny

88500 MIRECOURT

03 29 37 80 30

Date limite de remise des offres le **mercredi 7 juin 2024**

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Objet du marché : Acquisition d'un tracteur forestier (lot 1) équipé d'une remorque avec grue (lot 2), lame (lot 3) treuil (lot 4)

Lieu de prestation :

EPLEFPA des Vosges –Site de la ferme de Braquemont – 130 Rue Croix de Padron 88500 POUSSAY

ARTICLE 2. DELAI D'EXECUTION

Délai d'exécution maximum : 10 mois

Un délai de livraison raccourci sera apprécié par l'acheteur et peut être contractuellement proposé par le candidat dans son offre.

Le délai d'exécution du marché commence à courir à partir de la notification d'attribution du marché au titulaire.

ARTICLE 3. PROCEDURE DE PASSATION

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.

Nomenclature CPV pertinente :

167100000	Tracteur
34223310	Remorque
42419000-6	Pièces pour matériel de levage et de manutention
42141410-6	Treuil

ARTICLE 4.

L'acheteur décide de pas allotir le marché pour les raisons suivantes :

Le tracteur objet principal du marché doit être compatible avec plusieurs équipements complémentaires qui peuvent être de marque différente. Pour garantir la comptabilité des équipements entre eux, l'acheteur traitera avec un seul interlocuteur, seul responsable de la comptabilité des éléments entre eux, constitués par un ensemble comprenant :

- Tracteur équipé forestier
- Remorque avec grue
- Treuil
- Lame

ARTICLE 5. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante :

<https://mapa.aji-france.com/mapa>

sous le mot clé : tracteur forestier remorque treuil lame et le département des Vosges, 88

ou la référence TMP/140500

ou directement à l'adresse :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/140500/show>

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours ouvrés au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 8 jours ouvrés avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai

de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 6. ENVOI DES PROPOSITIONS

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront obligatoirement transmettre leurs propositions de manière électronique.

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante :

<https://mapa.aji-france.com/mapa>

sous le mot clé : tracteur forestier remorque treuil lame et le département des Vosges, 88

ou la référence TMP/140500

ou directement à l'adresse :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/140500/show>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au référentiel courant.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, remettre, dans une enveloppe fermée, une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur support papier ou sur un support électronique (clé USB ou CD ROM). L'enveloppe contenant la copie de sauvegarde devra comporter la mention « copie de sauvegarde » et devra être transmise dans les mêmes conditions de forme que l'offre électronique et impérativement avant l'expiration du délai de remise des offres à l'adresse suivante :

EPLEFPA DES VOSGES -

Marche Public tracteur forestier

A l'attention du Secrétariat Général

-NE PAS OUVRIR-

270 avenue du Marechal de Lattre de Tassigny

88500 MIRECOURT

Faute de respecter ces dispositions, la copie de sauvegarde sera rejetée et ne pourra pas être examinée en cas de défaillance dans la transmission de la candidature ou de l'offre électronique.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours. Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières

ARTICLE 7. DELAI DE VALIDITE

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 8. GROUPEMENTS D'OPERATEURS ECONOMIQUES

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire. Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 9. SOUS-TRAITANCE

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

ARTICLE 10. PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants, en français, à défaut une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.:

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen

(DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

Capacité économique et financière du candidat :

1 Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacité technique et professionnelle du candidat

1 Références et/ou expériences détaillées et vérifiables de prestations exécutées au cours des trois dernières années ou en cours de réalisation ou tout autre justificatif permettant de prouver la capacité du candidat à exécuter l'accord-cadre auquel il postule.

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si l'acheteur peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Liste des pièces justificatives que les entreprises ne sont pas tenues de produire dans leur candidature aux marchés publics :

En application des articles L. 113-13 et D.113-14 du code des relations entre le public et l'administration, le candidat n'est pas dans l'obligation de transmettre les justificatifs suivants :

- l'attestation de régularité fiscale ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices industriels et commerciaux ;
- les déclarations de bénéfices non commerciaux ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices agricoles ;
- les déclarations de résultats soumis à l'impôt sur les sociétés ;
- les déclarations pour les sociétés mères et les filiales de groupe ;
- l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait KBis) et les statuts ;
- les attestations de régularité sociale et de vigilance ;
- la carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics.

Si le candidat est une personne physique :

- l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu émanant de la direction générale des finances publiques ;
- l'attestation de droit aux prestations délivrées aux bénéficiaires par les organismes de sécurité sociale ;
- Le justificatif d'identité, lorsque le téléservice de l'administration propose le dispositif « FranceConnect » mis en œuvre par l'administration chargée du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat sous réserve des dispositions de l'article R. 113-9 du code des relations entre le public et l'administration.

ARTICLE 11. PRESENTATION DU DOSSIER D'OFFRE

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire IMPERATIVEMENT les documents listés ci-après en français, à défaut une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre :

1 L'acte d'engagement

Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.

2 Le relevé d'identité bancaire

3 La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) accompagné du document précisant les caractéristiques techniques des éléments composant le tracteur équipé forestier (**annexe1**)

4 Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant

ARTICLE 12. ATTRIBUTION DU MARCHE

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
 - Les attestations d'assurances professionnelles
 - Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique.
- Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 13. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

L'acheteur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères listés ci-dessous :

La conformité au cahier des clauses techniques particulière avec indication précise des caractéristiques non impératives sur le document en annexe 1 doit pouvoir être vérifiée par l'acheteur

Le Prix : 30%

Le critère prix sera évalué à partir de la décomposition du prix global (DPGF), prix de base correspondant au produit conforme aux caractéristiques de base fixées par le CCTP

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans la DPGF seront rectifiées, et pour jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

La formule retenue pour attribuer une note à l'offre financière est la suivante :

Note sur 50 = (prix le plus bas / prix de l'offre examinée) x 50.

SAV : 20%

- Rapidité d'envoi des pièces en SAV : 5 points
5 points si envoi dans la demie journée suivante, 4 points pour un envoi dans la journée, 3 points pour un envoi dans les 48h, 2 points pour un envoi dans les 36h, 1 point pour un envoi au-delà
- Proximité de la concession ou d'un partenaire qui s'engage contractuellement à prendre le relais pour assurer les garanties : 5 points si la concession ou le partenaire est à moins de 200 km
- Garantie constructeur :

5 points si la garantie est au minimum de 1 an ou 1500 heures, premier terme échu

Dans la mesure où le nombre annuel d'heures d'utilisation de la machine est de 500 heures maximum, 5 points si la garantie est de 1500 heures, sans notion de durée et un point supplémentaire par tranche de 100 heures de garantie supplémentaire

Clause pénale de rapidité de la réparation : 100€ par jour de retard de la mise à disposition d'un engin complètement opérationnel de gamme équivalente ou supérieure au-delà d'un délai de 15 jours d'immobilisation suite à une panne. Le signalement de la panne sera fait sur l'adresse électronique donnée par le candidat dans l'acte d'engagement, dont la date sera la date de début du délai.

Caractéristiques techniques supérieures au minimum requis : 40% - la stricte correspondance aux caractéristiques minimales requises n'apporte pas de point. L'offre déposée qui aura les caractéristiques maximales se verra dotée de la note maximale. Les offres intermédiaires seront notées au prorata de cet écart entre le mini et le maxi. La note sera sur 10 points

Qualités environnementales 10% : Un mémoire présentant les qualités environnementales de l'engin sera fourni par le candidat. Le candidat dont l'offre présentera un bilan carbone de fabrication et d'utilisation

le plus bas se verra attribué la note maximale. Les offres intermédiaires seront notées au prorata de cet écart entre le mini et le maxi. La note sera sur 10 points

ARTICLE 14. VARIANTES

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est autorisée que dans les limites décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières. : si une possibilité de variante apparaît clairement dans le descriptif des caractéristiques attendues des différents éléments, le candidat précisera la variante dans le document annexe 1 et pourra y joindre ses propres annexes descriptives.

Aucune variante n'est prévue par l'acheteur en dehors des caractéristiques pour lesquelles seul un minimum ou maximum est requis dans les CCTP.

Prestations / option supplémentaires éventuelles : options que l'acheteur public choisira ou non de souscrire : elles seront détaillées dans des annexes spécifiques, la plus-value sera précisément décrite, la valeur économique de la prestation supplémentaire sera précisée en montant HT et TTC. Si l'acheteur décide de retenir la prestations/ option supplémentaires, la plus value apportée sera intégrée aux caractéristiques techniques et pourra être valorisée à ce titre dans la note attribuée par la commission d'appel d'offre. Le prix de l'a prestation / option retenue sera ajouté par l'acheter au prix initial de l'ensemble demandé et proposé par le candidat.

ARTICLE 15. PERSONNES A CONTACTER POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Renseignements administratifs et techniques :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'acheteur, à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/mapa>

sous le mot clé : tracteur forestier remorque treuil lame et le département des Vosges, 88

ou la référence TMP/ 140500

ou directement à l'adresse :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/140500/show>

ARTICLE 16. LITIGES ET DIFFERENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Nancy

Tél. : 03 83 17 43 43

Email : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Nancy

Tél. : 03 83 17 43 43

Fax :

Email : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Appel d'Offres Ouvert

Marché de fourniture

Acquisition d'un

- **tracteur forestier : lot 1**
- **remorque forestière avec grue : lot 2**
- **lame de relevage avant : lot 3**
- **treuil : lot 4**

Cahier des clauses administratives particulières

Applicable aux 4 lots

EPLEFPA des Vosges

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

270 avenue de Lattre de Tassigny

88500 MIRECOURT

03 29 37 80 30

Date limite de remise des offres le **mercredi 7 juin 2024**

Objet du marché : marché de fourniture et service :

Acquisition d'un tracteur forestier

Article 1 – identification du pouvoir adjudicateur

EPLEFPA des VOSGES

270 avenue de Lattre de Tassigny

88500 MIRECOURT

03 29 37 80 30

Article 2 – Mode de passation

La présente consultation est lancée selon la procédure d'Appel d'offres ouvert en application de l'article du code des marchés publics avec possibilité de négociation.

Article 3 - Objet du marché

Le présent dossier de consultation comprend **l'acquisition d'un tracteur forestier équipé d'une remorque, d'un treuil et d'une lame** ainsi que les prestations accessoires décrites dans le CCTP.

Article 4 - Pièces du marché :

Les pièces constitutives du marché comprennent :

- *Le DUME (document unique de marché européen), ou tout document de présentation du candidat – à déposer sur le site internet, en réponse à la publication du marché sur notre profil d'acheteur*
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières
- L'acte d'engagement du candidat retenu (signé à l'issue de la procédure)
- *Le devis HT et TTC accompagne des notices techniques du matériel. Il sera **précisé** la durée de garantie et **les délais de livraison sur le devis**. En l'absence de précision le délai de livraison sera réputé être de 10 mois maximum après la notification du marché et le délai de garantie sera d'un an à compter de la date de livraison. – à déposer sur le site internet, en réponse à la publication du marché sur notre profil d'acheteur*
- *L'annexe 1 de chaque élément précisant les caractéristiques pour lesquelles un seuil minimum est requis dans le CCTP. A défaut de précision, chaque caractéristique est réputée être identique au minimum indiqué dans le CCTP.*

En cas de contradiction entre les pièces du marché, ce sont les cahiers des clauses et le règlement de consultation qui prévalent sur les documents du fournisseur, sauf si le bon de commande établi par le pouvoir adjudicateur retient explicitement une proposition du fournisseur, qui serait en contradiction avec une disposition d'un cahier des clauses. La simple signature d'un bon de commande du fournisseur assorti de conditions générale ne suffit pas à les faire prévaloir sur les cahiers des clauses.

Article 5 - Caractéristiques techniques du matériel :

Les candidats devront proposer un appareil présentant les caractéristiques techniques décrites dans le CCTP et indiquer dans le formulaire annexe 1 de chaque élément les caractéristiques précises qui seraient différentes des caractéristiques minimales présentées dans le CCTP. A défaut, la caractéristique minimale est réputée être celle proposée par le candidat

Article 6 - Conditions d'exécution du marché :

Garantie et SAV : Le fournisseur est tenu de préciser la durée et l'étendue de la garantie du matériel, d'attester d'une garantie contre les vices cachés de fabrication du matériel

En l'absence de précision, la garantie complète assortie d'une clause de remplacement du matériel sous 6 heures en cas de panne est réputée être d'une durée de 12 mois.

Clause pénale de rapidité de la réparation : 100€ par jour de retard de la mise à disposition d'un engin complètement opérationnel de gamme équivalente ou supérieure au-delà d'un délai de 15 jours.

Notification : La notification du marché sera faite par courrier recommandé accompagné d'un bon de commande en référence au devis établi par le fournisseur et une copie transmise à l'adresse mail précisée dans le document de réponse du candidat

Remise du matériel : La remise du matériel devra intervenir dans le délai maximal indiqué par le titulaire dans son devis et en tout état de cause dans un délai maximal de 8 mois de la notification du marché .

Le fournisseur préviendra l'EPLEFPA au moins 5 jours ouvrables avant la livraison qui sera planifiée un jour ouvré entre 8h et 17h.

Bon de livraison : Le matériel livré sera accompagné par un bon de livraison qui précisera la date et l'adresse du fournisseur, le numéro de SIRET, l'identification et le n° de série du matériel livré et le lieu de livraison que l'acheteur aura précisé.

Article 7 - Le prix :

Le prix est ferme et comprend :

- Toutes les charges relatives à la mise à disposition du matériel
- Les frais afférents au transport
- La livraison à l'emplacement indiqué par l'établissement
- Une démonstration au personnel utilisateur
- Les notices, manuels d'utilisateur et descriptifs techniques comprenant l'intégralité de la liste des pièces du matériel en 3 exemplaires

Le prix est décomposé en prix de base et prix de chaque élément.

Article 8 - Modalités de règlement :

Le candidat retenu, titulaire du marché, déposera ses factures sur le portail CHORUS PRO à l'attention du lycée agricole à MIRECOURT – SIRET n° 19 88 10 707 0010

La facture sera accompagnée d'un RIB et précisera :

Le nom et les coordonnées du fournisseur, le n° de SIRET

Le numéro du bon de commande

La prestation réalisée

Le montant HT, le montant de la TVA, le montant TTC

Article 9 - Règlement des litiges :

Tout différend pouvant naître de l'exécution du présent marché devra faire l'objet au préalable d'un règlement amiable.

En l'absence de règlement amiable il sera porté devant le Tribunal Administratif de Nancy
Tél. : 03 83 17 43 43

Article 10 - Présentations des offres :

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger sur le site internet sur lequel le marché aura été déposé

Les offres ainsi que les documents associés notamment le livret d'utilisation ainsi que tous les documents techniques justifiant de la conformité du matériel aux normes en vigueur seront rédigés en langue française.

Article 11 - Remise de l'offre :

Les candidats devront envoyer leur offre avant le 7 juin 2024 délai de rigueur par voie dématérialisée sur le site internet en déposant les documents dans l'espace de réponse.

Article 12 - Résiliation :

Le marché pourra être résilié par l'établissement pour des motifs d'intérêt général.

Article 13 - Pièces à fournir :

Le DUME (Document unique de marché européen) ou tout document de présentation de l'entreprise
L'acte d'engagement signé et daté.

Le devis correspondant à l'offre ainsi que les annexes techniques du matériel proposé qui devront être suffisamment détaillés pour permettre d'apprécier l'offre au regard des critères de sélection mentionnés ci-dessous.

Le candidat peut ajouter tout autre pièce qu'il jugera utile pour appuyer l'offre.

Le règlement de la consultation ainsi que les cahiers des clauses administratives et techniques particulières publiés sont réputés acceptés en l'état.

L'annexe 1 pour chaque élément. A défaut les caractéristiques minimales seront réputées être celle de l'offre présentée par le candidat

Article 14 – Attribution du marché :

Les offres seront examinées en commission d'appels d'offres

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères définis dans le règlement de consultation.

Marché de fourniture

Appel d'Offres Ouvert

Marché de fourniture

Acquisition d'un

- **tracteur forestier : lot 1**
- **remorque forestière avec grue : lot 2**
- **lame de relevage avant : lot 3**
- **treuil : lot 4**

Cahier des clauses techniques particulières

EPLEFPA des Vosges

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

270 avenue de Lattre de Tassigny

88500 MIRECOURT

03 29 37 80 30

Date limite de remise des offres le **mercredi 7 juin 2024**

LOT 1 Tracteur agricole équipé Forestier

1. Caractéristiques de base du tracteur :

- 1.1 4 roues motrices
- 1.2 Moteur de 135 cv mini à 250cv max – cette caractéristique sera précisée dans l'offre de prix
- 1.3 Poids maximum 15T – cette caractéristique sera précisée dans l'offre de prix
- 1.4 Transmission Powershift ou à variation continue 40km/h minimum
- 1.5 Boîte de vitesse avec étalonnage 30/30 souhaité mais variante possible – cette caractéristique sera précisée dans l'offre de prix , j, n j
- 1.6 Freinage air, hydraulique ou mixte.
- 1.7 Pompe hydraulique 160L minimum – cette caractéristique sera précisée dans l'offre de prix
- 1.8 Pont avant suspendu
- 1.9 Cabine confort suspendue
- 1.10 4 prises Double Effet hydraulique arrière
- 1.11 Relevage Avant double effet avec ligne hydraulique et prise électrique.
- 1.12 Prise De Force avant
- 1.13 Echelle attelage universelle
- 1.14 Climatisation cabine – cette caractéristique sera précisée dans l'offre de prix
- 1.15 Toit forestier renforcé - caractéristiques du blindage à préciser dans l'offre de prix
- 1.16 Cabine haute visibilité – la surface vitrée sera précisée dans l'offre de prix
- 1.17 Poste de conduite inversé
- 1.18 2 gyrophares LED
- 1.19 Phares route et de travail LED AV et AR
- 1.20 Extincteur NF
- 1.21 Caisse à outils contenant les outils spécifiques de la marque ainsi que les outils nécessaires à l'entretien périodique.
- 1.22 Pneus Forestier AV et AR – marque et modèle à préciser dans l'offre de prix
- 1.23 Jantes forestières avec protection de valves
- 1.24 Siège conducteur pneumatique et siège pour accompagnant.
- 1.25 Trousse de secours pour risques travaux forestiers
- 1.26 Prise de force arrière 540 et 1000 tours/minute minimum avec un mode économique préférable
- 1.27 *Cluses particulières relative à l'environnement*
 - Le tracteur devra respecter les normes Européennes relative à l'environnement
 - Le tracteur devra être équipé d'un système de traitement des gaz d'échappement conformément à la norme d'émission EU V.
 - Tracteur équipé d'un filtre à particules et AdBlue.

2. Caractéristiques du blindage forestier équipant le tracteur :

2.1 Protection forestière complète

- Protection ventrale
- Protection de toit
- Protection de cabine
- Garde boue en tôle ou amovible
- Grille latérale pour la protection du moteur
- Grille arrière ou vitre arrière renforcée polycarbonate.
- Le blindage devra répondre aux normes Européenne en vigueur

LOT 2 Remorque forestière avec grue

1. Caractéristique de la remorque forestière de base :

- 1.1 Remorque forestière minimum 12T, simple ou double poutre préférable – cette caractéristique sera précisée dans l’offre de prix
- 1.2 Remorque homologuée pour la route
- 1.3 Essieux boogie
- 1.4 Articulation du timon avec 2 vérins ou essieux directionnelles par hydraulique
- 1.5 Remorque équipée de 8 ranchets
- 1.6 Pneus en 500/50/17 minimum - cette caractéristique sera précisée dans l’offre de prix
- 1.7 Pompe hydraulique indépendante avec refroidisseur hydraulique serait un plus
- 1.8 Cardan de transmission ou pompe hydraulique indépendante sur prise de force – le choix sera à préciser dans l’offre de prix
- 1.9 Système de freinage hydraulique ou pneumatique
- 1.10 Eclairage LED
- 1.11 Grille de protection AV
- 1.12 Protection feu AR
- 1.13 Béquille hydraulique pour la dépose
- 1.14 Manuel d’utilisation

2. Caractéristiques de la grue forestière de base :

- 2.1 Portée minimum 7m – cette caractéristique sera précisée dans l’offre de prix
- 2.2 Grappin ouverture 1,20m minimum - cette caractéristique sera précisée dans l’offre de prix
- 2.3 Système de rotation a 370° minimum bain d’huile bloc en fonte
- 2.4 4 vérins de rotation
- 2.5 Béquilles parallélogramme
- 2.6 Vérins de béquille protégé
- 2.7 Passage de flexible optimisé au niveau de la grue et du grappin
- 2.8 Vérin de levage protégé
- 2.9 Système du bras en parallélogramme
- 2.10 Bras de la grue avec 1 télescope minimum – à préciser dans l’offre de prix-
- 2.11 Capacité de levage de minimum 55 knM brut minimum– à préciser dans l’offre de prix
- 2.12 Rotator continu 4.5t minimum – à préciser dans l’offre de prix
- 2.13 Mini joystick de commande de la grue électrique sur accoudoir du siège du tracteur – liaison à prévoir
- 2.14 Commande avec électrovannes progressives ou proportionnelle pour le réglage de la sensibilité de la grue
- 2.15 Vérins et articulation montés sur bague bronze et muni de graisseurs.
- 2.16 Manuel d’utilisation

La remorque forestière (1) munie de sa grue forestière (2), devra impérativement s’adapter et être compatible avec les caractéristiques du tracteur

LOT 3 lame frontale forestière pour relevage AV

1. Caractéristique de la lame pousse bois AV :

- 1.1 lame en acier haute résistance minimum 1.60 mètre de large
- 1.2 Grille ajourée
- 1.3 Béquille pour la dépose
- 1.4 Châssis renforcé
- 1.5 Double pince arrondie prise double effet préférable

La lame doit impérativement s'adapter à un attelage sur relevage avant compatible avec les caractéristiques du tracteur

LOT 4 Treuil forestier

1. Caractéristiques de base du treuil forestier à embrayage hydraulique.

- 1.1 Puissance de 8,5t minimum – à préciser dans l'offre de prix - à embrayage hydraulique
- 1.2 Attelage 3 points sur le tracteur
- 1.3 Bouclier lisse en acier haute résistance
- 1.4 Largeur du bouclier 1.8 mètre minimum – à préciser dans l'offre de prix
- 1.5 Tambour horizontal
- 1.6 Entraînement par engrenage à bain d'huile
- 1.7 Poulie avec enrouleur guidé
- 1.8 Support chaîne de débardage
- 1.9 Cardan de transmission
- 1.10 Câble diamètre 13 rupture 17t 120m
- 1.11 Radio commande 3 fonctions minimum (treuillage, déverrouillage et gestion de l'accélération du tracteur. La fonction M/A prise de force serait un plus
- 1.12 Supports de tronçonneuse et de différents outils ou rangements non dédiés (préciser le nombre et/ou la vocation)
- 1.13 Grille amovible et repliable.

Le treuil forestier 3 points, devra impérativement s'adapter et être compatible avec les caractéristiques du tracteur

ANNEXE 1 : Caractéristiques à préciser : A COMPLETER IMPERATIVEMENT

LOT 1 Tracteur agricole équipé Forestier	Réponse du candidat	Observation particulière (renvoi vers annexe, variante ...)
1.2 Moteur de 135 cv mini à 250cv max		
1.3 Boite de vitesse avec étalonnage 30/30 souhaité mais variante possible		
1.7 Pompe hydraulique 160L minimum		
1.14 Climatisation cabine		
1.15 Toit forestier renforcé - caractéristiques du blindage		
1.16 taille de la Surface vitrée de la cabine		
1.26 Prise de force arrière 540 et 1000 tours/minute minimum avec un mode économique préférable		
LOT 2 Remorque forestière avec grue		
REMORQUE		
1.1 Capacité de chargement de la remorque forestière minimum 12T,		
1.1 Structure simple ou double poutre		
1.4 Articulation du timon avec 2 vérins ou essieux directionnelles par hydraulique		
1.6 Pneus en 500/50/17 minimum		
1.7 présence d'un refroidisseur de la pompe hydraulique		
1.8 Cardan de transmission ou pompe hydraulique indépendante sur prise de force : à préciser		
GRUE		
2.1 Portée de la grue		
2.2 Dimension d'ouverture du grapin		
2.3 Système de rotation a 370°minimum : préciser l'angle d'ouverture		
2.10 nombre de télescope de la grue		
2.11 Capacité de levage de la grue		
LOT 3 Lame frontale forestière pour relevage AV		
1.1 Lame en acier haute résistance minimum 1.60 mètre de large		
LOT 4 Treuil forestier		
1.1 Puissance de 8,5t minimum à préciser		
1.4 Largeur du bouclier 1.8 mètre minimum		
1.11 Présence d'une fonction marche/ arrêt de la prise de force sur la radio commande		
1.12 Présence de compartiments de rangements dédiés ou non au petit matériel (préciser le nombre		